

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Absents excusés ayant donné procuration : 02
Absent : 00

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, **le vendredi 20 mars à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

17 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Julie PONTONNIER ; Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALETTES ; Laurence SAMSON ; Arnaud SAUGERAS ; Jean-François SOLA ; Christiane ZIEGLER.

02 membres absents ayant donné procuration :

Alain GALY a donné procuration à Bernard PROUST
Solange HOLLARD a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

Secrétaire de séance : Jean-François SOLA

DELIBERATION N° 07/2026 RELATIVE A L'ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un

candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Liste déclarée : Alain REBINGUET, Frédérique LION, Jean-Luc FABRE, Véronique DOITTAU, Fabrice MIOT

Deux personnes sont nommées scrutateurs pour dépouiller : Vincent PORTOLA et Laurence SAMSON

1ER TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc, dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

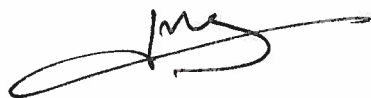
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- A déduire : bulletins blancs : 00
- A déduire : bulletins déclarés nuls par le bureau : 00
- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue des suffrages exprimés : Liste menée par Alain REBINGUET
- A obtenu : 19 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** :

Article unique : La liste d'Alain REBINGUET est élue à l'unanimité. Sont **proclamés adjoints** au maire : Alain REBINGUET, Frédérique LION, Jean-Luc FABRE, Véronique DOITTAU, Fabrice MIOT.

Fait à Mons, le 20/03/2026

Jean-François SOLA



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



MAIRIE de MONS
Bernard PROUST
Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>